

**Le Président**  
Ancien Ministre  
Vice-Président honoraire du Sénat  
Maire de Marseille

**Arrêté n° 18/037/CM**

**Abrogation de l'arrêté n°17/357/CM du 7 décembre 2017 relatif à la délégation de signature de Monsieur Christian Boucherie**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté du 7 décembre 2017 n° 17/357/CM de délégation de signature à Monsieur Christian Boucherie, chargé de l'administration métropolitaine pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'arrêté n°17/357/CM du 7 décembre 2017 est abrogé.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Marseille, le 22 mars 2018

**Le Président,**  
**Signé : Jean-Claude GAUDIN**

Reçu au Contrôle de légalité le 22 Mars 2018